

ÉNONCÉ SUR LA RESPONSABILITÉ DU CONSEIL

Titre de la politique	Gouvernance		
Numéro de la politique	BGSWV-1	Version	Un
Élaborée par	Heather Schubert	Date d'approbation par le conseil	Le 10 juin 2014
Personne responsable	Directeur général/ président du conseil	Date prévue de l'examen	mai 2015

Les intervenants de la CBDC Southwest comprennent :

- le public en général
- la collectivité locale desservie par la CBDC Southwest, notamment : les comtés de Carleton, York, Sunbury et Queens
- les clients de la CBDC Southwest
- les employés de la CBDC Southwest
- les agences gouvernementales contribuant du financement à la CBDC Southwest

Le conseil d'administration de la CBDC Southwest est responsable auprès de ces intervenants. Afin d'être responsables envers les gens que nous servons et assurer que nos processus de gouvernance sont transparents, cet énoncé sera accessible au public, principalement par sa publication sur notre site Web

Dans l'exercice de son rôle et de ses responsabilités, le conseil d'administration de la CBDC Southwest se conformera aux valeurs suivantes :

- responsabilité
- transparence
- confidentialité
- équité

Responsabilité

Pour la CBDC Southwest, la responsabilité signifie :

- être ouvert, juste et consultatif lors de la prise de décisions
- assumer la responsabilité de ses actions et de ses comportements
- communiquer et rendre compte aux intervenants

Afin de démontrer sa responsabilité, le conseil d'administration de la CBDC Southwest devra :

1. publier les noms et les responsabilités des membres du conseil d'administration, des agents, et du gestionnaire/directeur général chaque année dans le rapport annuel. Les coordonnées personnelles ne seront pas fournies, mais les intervenants peuvent

communiquer avec le conseil d'administration par l'entremise du secrétaire du conseil ou du directeur général.

2. recruter des membres pour siéger au conseil d'administration selon le processus énoncé dans la politique de recrutement du conseil et la politique de sélection et de renouvellement du conseil, qui seront rendues publiques.
3. régir la CBDC Southwest conformément aux règlements, aux politiques de gouvernance et à toutes les lois pertinentes.
4. en tout temps agir, en tant que conseil et individuellement, dans l'intérêt supérieur de la CBDC Southwest de bonne foi et en toute honnêteté, compte tenu des intervenants.
5. établir des objectifs que la CBDC Southwest sera en mesure d'atteindre, et faire connaître ces objectifs et rendre compte du rendement par rapport à ces derniers sur une base annuelle.
6. recruter, sélectionner et évaluer le directeur général de la CBDC Southwest.
7. évaluer le rendement individuel et collectif des membres du conseil d'administration.
8. élaborer un plan stratégique et un plan d'affaires annuel; inclure les objectifs du plan d'affaires.

Transparence

Pour la CBDC Southwest, la transparence signifie :

- assurer que les renseignements concernant la CBDC Southwest sont facilement accessibles, y compris les résultats commerciaux et le rendement opérationnel.
- fournir un processus aux intervenants pour communiquer avec le conseil d'administration, y compris un processus de résolution des plaintes et des conflits qui sera rendu public et accessible aux intervenants.

Afin de faire preuve de transparence, le conseil d'administration de la CBDC Southwest :

1. publiera/distribuera le rapport annuel aux intervenants;
2. invitera les intervenants à l'assemblée générale annuelle;
3. invitera le public à l'assemblée générale annuelle par l'entremise des médias;
4. offrira une séance d'orientation aux membres du conseil d'administration, qui comprend un examen des rôles et des responsabilités des membres du conseil et du personnel, le cadre de gouvernance collaborative de l'APECA/CBDC, ainsi qu'une trousse de toutes les politiques de gouvernance importantes de la CBDC Southwest;
5. assurera que toutes les politiques de gouvernance de la CBDC Southwest sont accessibles aux intervenants en les publiant sur le site Web de la CBDC Southwest;
6. placera des annonces pour recruter des nouveaux membres du conseil et annoncera publiquement lorsque des nouveaux membres du conseil auront été sélectionnés;
7. créera des profils pour le conseil et les partagera publiquement.

Confidentialité

Pour la CBDC Southwest, la confidentialité signifie :

- le respect des intervenants;
- la protection de la crédibilité de la CBDC Southwest auprès des intervenants.

Afin de maintenir la valeur de la confidentialité, la CBDC Southwest :

1. élaborera, mettra en place et se conformera à une politique de confidentialité et de protection de la vie privée qui assure la confidentialité, la protection de la vie privée et la prévention des conflits d'intérêts.
2. exigera que les directeurs et les employés se conforment à la politique de confidentialité et de protection de la vie privée.
3. exigera que le gestionnaire/directeur général mette en place des politiques et des procédures visant à assurer que la confidentialité et la sécurité des données fournies à la CBDC Southwest sont protégées et utilisées uniquement aux fins prévues.
4. rendra la politique de confidentialité et de protection de la vie privée publique.

Équité :

1. Équité et justice dans la façon dont les gens et leurs demandes sont traités.
2. Traitement impartial de tous les dossiers sans favoritisme.
3. L'impartialité devrait être respectée dans le processus décisionnel de l'organisme.

Afin de démontrer l'équité, la CBDC Southwest devra :

1. prendre des décisions indépendamment des antécédents du candidat.
2. limiter les décisions selon la valeur de la proposition.

Documents connexes

- Politique de recrutement du conseil
- Politique de nomination, de sélection et de renouvellement du conseil
- Manuel sur la politique de confidentialité
- Politique de résolution des plaintes
- Règlements
- Politique sur les conflits d'intérêts

Autorisation

Directeur général :	<i>Heather Dupont</i>
Président du conseil :	<i>C. P. Adams</i>
Date :	<i>June 10/14</i>